

Québec, le 28 juin 2016

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Société de développement
de la Baie-James
110, boulevard Matagami
C.P. 970
Matagami (Québec) J0Y 2A0

N/Réf. : 3214-05-081

Objet : Projet de réfection 2016 de la route de la Baie-James
et du chemin de Chisasibi

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 22 mars 2016 concernant le projet de réfection 2016 de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- opération d'une usine mobile de béton bitumineux dans les carrières des kilomètres 35,5 et 85 de la route de la Baie-James.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Gino Beauchamp, de WSP Canada Inc., à M^{me} Christyne Tremblay, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 22 mars 2016, concernant les renseignements préliminaires des travaux de réfection 2016 sur la route de la Baie-James et du chemin Chisasibi, 1 page et 1 pièce jointe :
 - WSP CANADA Inc. *Travaux de réfection 2016 de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi*, par la Société de développement de la Baie-James, mars 2016, 7 pages et 3 annexes.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-05-081

Le 28 juin 2016

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay